

SCIATA Païta

REPUBLIQUE FRANCAISE



DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SERVICE DE LA PREVENTION
DES POLLUTION ET DES RISQUES

Bureau de l'environnement industriel

N° 6034-2- ~~3585~~ 2008/DENV/SPPR/BEI

Nouméa, le 22 JUIL 2008

Le directeur de l'environnement

à

Gérant de la SCA KL et de la SCIATA
BP 4046
98 846 Nouméa

Lettre recommandée + accusé de réception

Objet : projet de fermeture de l'exploitation de Nakutakoin et de la SCIATA

Monsieur,

En vu de la cessation d'activité de vos élevages porcins sis à Nakutakoin et à Païta, je vous rappelle que vous devez fournir à l'inspection des installations classées deux dossiers de fermeture pour vos deux exploitations mentionnant :

- un état des sites comprenant des analyses d'eau mensuelles amont et aval de l'exploitation de Dumbéa : ph, DBO5, DCO, MES, coliformes totaux, ainsi que la réalisation d'un piézomètre sur les parcelles d'épandage;
- le planning de déménagement et explications de son usage futur;
- les mesures de sécurisation du site, les mesures de maîtrise des risques (eaux et sols) et les mesures réhabilitation des sites (eaux, sols et déchets) au moyen des meilleures techniques disponibles dans des conditions économiquement acceptables en fonction de l'usage futur des sites que vous comptez mettre en œuvre.

Ces dossiers seront demandés par voie de mise en demeure.

Cette affaire est suivie par _____ chargée de l'inspection des installations classées au bureau de l'environnement industriel (BEI) / direction de l'environnement qui est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement



G. OBLED

